

## Définition des termes « soins infirmiers » et « infirmière »

Le Conseil International des Infirmières (CII) qui représente plus de 29 millions d’infirmières et infirmiers à travers le monde, reconnaît l’importance cruciale de disposer de définitions contemporaines et pertinentes à l’échelle mondiale des termes « soins infirmiers » et « infirmière ». Ces définitions, approuvées par le CII en juin 2025, précisent l’identité et la responsabilité de la profession, favorisent la compréhension du grand public, éclairent la réglementation nationale et permettent l’harmonisation entre les juridictions et les systèmes de santé.<sup>1 2</sup>

Les soins infirmiers constituent une profession dynamique, fondée sur la connaissance, ancrée dans des valeurs éthiques, des relations thérapeutiques et un engagement à améliorer la santé de tous.<sup>3 4 5 6</sup> Ils défendent le droit de chaque personne à jouir du meilleur état de santé possible et y contribuent en promouvant la santé, en prévenant les maladies, en rétablissant la dignité et en renforçant les systèmes de santé.<sup>7 8 9</sup>

Ces définitions positionnent les infirmières comme des professionnelles autonomes et responsables qui collaborent avec les individus, les familles, les communautés et les autres professionnels de la santé.<sup>3 10 11</sup> Elles reconnaissent les contributions des soins infirmiers dans divers domaines, notamment les soins directs, l’éducation, l’informatique, les politiques, la recherche, l’action humanitaire et le leadership.<sup>7 12 13</sup>

Ces définitions soulignent que les soins infirmiers continuent d’évoluer en réponse à la transformation des systèmes, aux changements démographiques, aux innovations technologiques et aux besoins mondiaux en matière de santé.<sup>7 14 15</sup> Elles mettent en évidence l’étendue et l’impact de la pratique des soins infirmiers, et renforcent son rôle central dans les systèmes de santé à travers le monde.<sup>7 16 17</sup>

### Le CII reconnaît que :

- Les soins infirmiers constituent une profession distincte et réglementée, fondée sur des connaissances scientifiques et humanistes, une pratique éthique et un engagement en faveur de soins centrés sur la personne.<sup>11 18 19 20</sup>
- Une infirmière est une personne légalement habilitée et formée qui met en œuvre ces connaissances dans divers rôles et contextes afin d’améliorer les résultats en matière de santé et de préserver la dignité humaine.<sup>11 21 19</sup>

- La pratique infirmière moderne englobe la promotion de la santé, la prévention des maladies, les soins cliniques, la direction des services, la recherche, la défense des intérêts, la formation et la transformation à l'échelle du système. <sup>7 13 22</sup>
- La réglementation des soins infirmiers doit être dirigée par la profession, ancrée dans la loi et adaptée aux changements dans les environnements de pratique, les capacités de la main-d'œuvre, les technologies et les besoins du public. <sup>23 24 21</sup>
- Des définitions claires des termes « soins infirmiers » et « infirmière » renforcent la visibilité et la légitimité de la profession, confirmant son rôle dans la sécurité publique, l'équité en matière de santé et la réalisation du droit à la santé. <sup>7 8 22</sup>

## **Les principes qui sous-tendent ces définitions sont les suivants :**

- Les soins infirmiers ont un contrat social avec la communauté, par lequel ils s'engagent à fournir des soins sûrs, compétents, éthiques et responsables au service du bien public. <sup>25 19 11</sup>
- Les soins infirmiers sont à la fois une science et un art, centrés sur la personne. Ils intègrent des connaissances fondées sur des données probantes, des valeurs éthiques et des relations thérapeutiques dans tous les aspects de la pratique. <sup>6 5 10 26</sup>
- Les soins infirmiers nécessitent des cadres réglementaires clairs, cohérents et applicables, notamment en matière d'autorisation d'exercer, de domaines de pratique, de normes de formation et de codes de déontologie, afin de garantir la protection du public et l'intégrité professionnelle. <sup>23 21 24 11</sup>
- Les soins infirmiers constituent une profession dynamique qui soutient les individus, les familles et les communautés de la naissance à la fin de vie, à travers des rôles à la fois généralistes et spécialisés dans divers domaines de pratique. <sup>27 3 7</sup>
- Les soins infirmiers constituent une profession mondiale reposant sur des fondements communs applicables dans tous les pays. Ils doivent être clairement définis afin de garantir la cohérence tout en permettant une mise en œuvre adaptée au contexte. <sup>7 1 28</sup>
- Les soins infirmiers doivent rester solides et réactifs, en s'appuyant sur des principes qui favorisent la croissance, l'innovation et l'adaptation à l'évolution des besoins en matière de santé et des attentes de la société. <sup>7 14 15</sup>
- Les soins infirmiers sont à la fois autonomes et collaboratifs ; ils exigent un jugement professionnel et une responsabilité dans le travail avec les individus, les familles, les communautés et les autres professionnels de la santé afin de fournir des soins sûrs, éthiques et centrés sur la personne. <sup>19 29 30 31</sup>

## **Les définitions du CII des termes « soins infirmiers » et « infirmière » sont destinées à être utilisées pour :**

- Soutenir la législation, la réglementation et les normes professionnelles, y compris les domaines de pratique, la déontologie et les exigences en matière de formation. <sup>21 23 24</sup>
- Orienter l'élaboration ou la réforme des systèmes réglementaires dans les pays où les cadres ne sont pas encore établis ou doivent être modernisés<sup>23 7 24</sup>
- Fonder les décisions dans les domaines où la réglementation est ambiguë, tels que les soins numériques, la pratique avancée, la santé adaptée au climat et les rôles de direction. <sup>32 21 13</sup>
- Soutenir l'intégration dans la santé numérique, les systèmes électroniques et les outils informatiques liés aux soins infirmiers afin d'améliorer la prise de décision clinique et la conformité réglementaire. <sup>32 33</sup>
- Assurer la cohérence des rôles dans les soins infirmiers au-delà des frontières et contribuer à la mobilité internationale de la main-d'œuvre. <sup>7 24 12</sup>
- Promouvoir une compréhension mondiale commune de l'étendue de la profession des soins infirmiers, de sa contribution à la société et de sa responsabilité réglementaire. <sup>1 22 11</sup>

## **Le CII recommande que :**

1. Les gouvernements, les autorités de régulation et les décideurs politiques intègrent les définitions du CII dans la législation, les politiques et les instruments réglementaires. <sup>21 23 24</sup>
2. Les associations nationales d'infirmières utilisent les définitions du CII pour promouvoir le leadership infirmier, la visibilité et les ressources des soins infirmiers dans les secteurs de la santé, de la main-d'œuvre, de l'éducation et des politiques. <sup>1 13 12</sup>
3. Les formateurs et les régulateurs appliquent les définitions du CII lors de l'élaboration des domaines de pratique, des programmes d'études, des cadres pour l'accréditation et des normes de développement professionnel continu. <sup>18 29 21</sup>
4. Les institutions mondiales de santé intègrent les définitions du CII dans leur planification stratégique, leurs données sur la main-d'œuvre et leurs politiques internationales afin d'assurer la cohérence et la visibilité. <sup>7 22 24</sup>

5. Toutes les parties prenantes utilisent les définitions du CII pour favoriser la confiance du public, le respect interprofessionnel et la cohérence des politiques en matière de gouvernance et de prestation des soins infirmiers.<sup>19 11 13</sup>

Les définitions du CII constituent le fondement de la reconnaissance et de la réglementation de la profession infirmière. Elles reflètent à la fois les valeurs durables des soins infirmiers et leur évolution constante dans les domaines des soins, de la technologie, de la défense des intérêts, du leadership et de l'éducation.<sup>3 5 7 32</sup>

## Leur application :

- Fournit une base pour soutenir la reconnaissance des soins infirmiers en tant que profession dotée d'un titre protégé, d'un domaine de pratique défini, d'une responsabilité juridique et d'obligations éthiques, en particulier lorsque ces définitions sont intégrées dans les cadres réglementaires ou législatifs nationaux.<sup>11 21 23 24</sup>
- Permet des approches cohérentes en matière d'autorisation, de formation aux soins infirmiers et de déploiement des infirmières dans toutes les juridictions et tous les secteurs.<sup>7 18 21</sup>
- Facilite la collaboration internationale, la mobilité de la main-d'œuvre et les efforts mondiaux visant à garantir la qualité, la sécurité et l'équité des soins infirmiers.<sup>7 24 22 16 17</sup>

Adopté en 2026

## Références

<sup>1</sup> Williamson L (2023). *The Global Voice of Nursing, A history of the Conseil International des Infirmières (CII) from 1899 to 2022*. CII, Genève.

<sup>2</sup> Conseil International des Infirmières (1947). *Statuts*, <https://www.icn.ch/sites/default/files/inline-files/CII%20Statuts%202019.pdf>. Consulté le 23.03.2026

<sup>3</sup> Henderson V (1991). *La nature des soins infirmiers. Une définition et ses implications pour la pratique, la recherche et la formation. Réflexions après 25 ans*. NLN Publ. Nov. (15-2346) : vii-xi, 1 PMID : 1780233.

<sup>4</sup> Orlando IJ (1961). *La relation dynamique infirmière-patient. Fonction, processus et principes*. New York, NY : G. P. Putnam's Sons.

<sup>5</sup> Watson J (1979). *Les soins infirmiers : philosophie et science de la prise en charge*. Éd. Little Brown.

<sup>6</sup> Carper B (1979). Modèles fondamentaux de la connaissance en soins infirmiers. *Advances in Nursing Science* 1(1) 13-23.

<sup>7</sup> Organisation mondiale de la Santé (2021). *Orientations stratégiques mondiales de l'OMS pour les soins infirmiers et obstétricaux (2021-2025)*. Disponible à l'adresse : <https://www.who.int/publications/i/item/9789240033863>. Consulté le 23.03.2026

<sup>8</sup> Nations Unies (1966). *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*. Résolution 2200A (XXI) de l'Assemblée générale. Disponible à l'adresse : <https://www.ohchr.org/en/instruments-mechanisms/instruments/international-covenant-economic-social-and-cultural-rights>. Consulté le 23 mars 2026

<sup>9</sup> Organisation mondiale de la Santé (s.d.). *Soins infirmiers et obstétriques*. Disponible à l'adresse : [https://www.who.int/health-topics/nursing#tab=tab\\_1](https://www.who.int/health-topics/nursing#tab=tab_1). Consulté le 23/03/2026

<sup>10</sup> Benner P & Wrubel J (1989). *The Primacy of Caring*. Addison-Wesley, Menlo Park, Ca.

<sup>11</sup> Conseil australien des professions (2003). « Qu'est-ce qu'une profession ? » Disponible à l'adresse : <https://professions.org.au/what-is-a-professional/>. Consulté le 23/03/2026

<sup>12</sup> Conseil International des Infirmières (CII) (2022). *Sustain and Retain in 2022 and Beyond*. Disponible à l'adresse : <https://www.icn.ch/resources/publications-and-reports/sustain-and-retain-2022-and-beyond> Consulté le 23/03/2026

<sup>13</sup> Salvage J & White J (2019). Leadership infirmier et politique de santé : l'affaire de tous. *Int Nurs Rev*.doi:10.1111/inr.12523.

<sup>14</sup> Thorne S (2023). De la quête erronée d'une définition des soins infirmiers. *Nursing Inquiry*, 30(4), e12610. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.1111/nin.12610>. Consulté le 23/03/2026

<sup>15</sup> Fawcett, J (2024). Réflexions supplémentaires sur l'évolution du métaparadigme des soins infirmiers : ajout de la culture en tant que concept métaparadigmatique supplémentaire et définitions de tous les concepts. *Nursing Science Quarterly*, 37(2), 183–184.

<sup>16</sup> Aiken L, Clarke S, Sloane D, Sochalski J et Silber J (2002). Effectifs infirmiers hospitaliers et mortalité des patients, épuisement professionnel des infirmières et insatisfaction au travail. *JAMA* 288 (16) 1987–1993.

<sup>17</sup> McHugh M, Aiken L, Sloane, S, et al (2021). Effets de la législation sur le ratio infirmières/patients sur les effectifs infirmiers, la mortalité des patients, les réadmissions et la durée d'hospitalisation. *The Lancet* 22 mai ; 397(10288) : 1905–1913. doi : 10.1016/S0140-6736(21)00768-6. Publication électronique 11 mai 2021.

<sup>18</sup> Fitzpatrick J & McCarthy G (2014). *Théories guidant la recherche et la pratique infirmières : Chapitre 1 : La discipline infirmière*. Disponible à l'adresse : <https://connect.springerpub.com/content/book/978-0-8261-6405-6/part/part01/chapter/ch01>. Consulté le 23/03/2026

<sup>19</sup> Conseil International des Infirmières (CII) (2021). *Code de déontologie du CII*. Disponible à l'adresse : [https://www.icn.ch/sites/default/files/2023-06/ICN\\_Code-of-Ethics\\_EN\\_Web.pdf](https://www.icn.ch/sites/default/files/2023-06/ICN_Code-of-Ethics_EN_Web.pdf). Consulté le 23/03/2026

<sup>20</sup> McCormack B, McCance T, Bulley C, Brown D, et al. (2021). *Fundamentals of Person-Centred Healthcare Practice*. Wiley : Londres.

<sup>21</sup> Ministère australien de la Santé et du Vieillissement (2024). *Libérer le potentiel de notre personnel de santé – Examen du domaine de pratique*. Disponible à l'adresse : <https://www.health.gov.au/our-work/scope-of-practice-review>. Consulté le 23/03/2026

<sup>22</sup> Groupe parlementaire multipartite sur la santé mondiale (2016). *Triple impact : comment le développement des soins infirmiers améliorera la santé, favorisera l'égalité des sexes et soutiendra la croissance économique*. Disponible à l'adresse : <https://www.globalhealthpartnerships.org/wp-content/uploads/2024/10/DIGITAL-APPG-Triple-Impact-3.pdf>. Consulté le 23/03/2026

<sup>23</sup> Organisation mondiale de la Santé (2024). *Lignes directrices de l'Organisation mondiale de la Santé sur la réglementation des professionnels de santé : aperçu général*. Disponible à l'adresse : <https://meridian.allenpress.com/jmr/article/110/3/5/503774/World-Health-Organization-Guidance-on-Health>. Consulté le 23 mars 2026

<sup>24</sup> Organisation internationale du travail (2005). Préambule à la convention sur le personnel des soins infirmiers, 1977 (n° 149). OIT.

<sup>25</sup> Fry-Bowers E & Hylton Rushton C (2023). Repenser le contrat social entre les soins infirmiers et le public. Disponible à l'adresse : <https://www.myamericannurse.com/re-imagining-nursings-social-contract-with-the-public/>. Consulté le 23/03/2026

<sup>26</sup> McCormack B (2022). Soins centrés sur la personne et évaluation : plus on observe, mieux on sait où porter son regard. *J Health Serv Res Policy*, avril ; 27(2) : 85-87. doi : 10.1177/13558196211071041 :

<sup>27</sup> Bates RA, Blair LM, Schlegel EC, McGovern CM, et al. (2018). Les soins infirmiers tout au long de la vie : implications de la théorie du parcours de vie pour la recherche en soins infirmiers. *J Pediatr Health Care*. Janvier-février 2018 ; 32(1) : 92-97. doi: 10.1016/j.pedhc.2017.07.006. Publication électronique 7 septembre 2017. PMID : 28888348 ; PMCID : PMC5726902.

<sup>28</sup> Royal College of Nursing (2024). « Définition et principes des soins infirmiers ». Disponible à l'adresse : <https://www.rcn.org.uk/Professional-Development/Definition-and-principles-of-nursing>. Consulté le 23 mars 2026

<sup>29</sup> Nursing and Midwifery Board of Australia (2007). Cadre national pour le développement d'outils d'aide à la décision destinés à la pratique des soins infirmiers et obstétricaux. Disponible à l'adresse : <https://www.nursingmidwiferyboard.gov.au/codes-guidelines-statements/frameworks.aspx>. Consulté le 23/03/2026

<sup>30</sup> Havard M, et al. (2024). Définir les soins infirmiers numériques. *British Journal of Nursing*, 33(2), 72-77.

<sup>31</sup> Ahonen, O., et al. (2023). Les domaines de recommandation en informatique biomédicale et de la santé par rapport aux catégories de l'échelle de compétences des infirmières. *Studies in Health Technology and Informatics*, 305, 216–219.

## Lectures

## complémentaires

CII (2025). *Renouveler les définitions des termes « soins infirmiers » et « infirmière » : rapport de consultation mondiale*. Genève : CII. <https://www.icn.ch/resources/publications-and-reports/renewing-definitions-nursing-and-nurse>